Lettre aux Proissanais

Bulletin d'information de la Mairie de PROISSANS - trimestriel
N° 5- avril-mai-juin 2015

Le mot du Maire

Avec l'ensemble des élus de la commune, je vous souhaite un excellent été. Dans cette période de grandes chaleurs, soyons attentifs aux plus fragiles d'entre nous, appliquons les mesures et gestes simples au quotidien qui permettent de supporter au mieux ces conditions de vie hors normes et pensons également à protéger notre environnement en veillant, là aussi, à appliquer des mesures de prévention pour éviter des incendies. Nous savons pouvoir compter sur l'engagement citoyen de chacun.

Nous venons d'achever une période de travaux importants pour notre commune. Sur la voirie, avec les premières routes réalisées depuis que nous avons récupéré la compétence sur 25 % du réseau, sur les logements avec l'achèvement des travaux sur un deuxième appartement communal, sur les communications avec la connexion du répartiteur de la commune à la fibre optique. Ces travaux se poursuivront jusqu'à la fin de l'année avec l'isolation de l'école, la réfection de son aire de jeux et la construction d'un terrain multisports.

Nous préparons aussi l'avenir de la commune ; nous avons acheté un terrain à l'entrée du bourg sur lequel nous projetons d'implanter de nouveaux services. Nous confortons aussi notre volonté de créer des moments de convivialité, d'échanges et de dialogue. Ce fut le cas avec le repas des Aînés, avec la présentation publique du budget ou encore avec les concerts du 3 juillet. Nous continuerons avec un concert de musique classique dans l'Eglise, les marchés nocturnes, la fête votive en lien avec l'Amicale Laïque ou encore avec une réunion autour de l'urbanisme à l'automne.
Nous préparons également la rentrée scolaire avec une nouvelle organisation au sein du RPI - ST CREPIN ET CARLUCET/ PROISSANS tout en maintenant le même effectif dans chaque commune.

LE MAIRE
Benoît SECRESTAT

Travaux de raccordement à la fibre optique

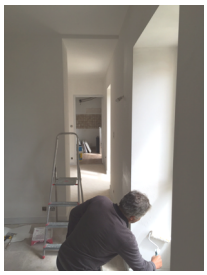

Travaux dans l'appartement communal

Repas des Aînés

Travaux route Du Val d'Ussel

MAIRIE DE PROISSANS – Le bourg – 24200 PROISSANS
Tél. 05 53 59 15 62 – Courriel : proissans.mairie@wanadoo.fr

Ouverture au public
Lundi 8 h - 12 h / 14 h - 18 h
Mardi, Mercredi et jeudi 8h - 12h
Vendredi 8 h - 12 h / 14 h - 17 h

Permanences
Maire : vendredi de 9 h à 12 h et sur RDV les autres jours.
Adjoints : lundi de 9 h à 12 h et sur RDV les autres jours

PREVENTION INCENDIE

La Dordogne est le troisième département boisé de France. La forêt est presque partout présente et les constructions ainsi que divers équipements en sont souvent très proches. Or la Dordogne est aussi en troisième position nationale pour les départs de feux et au 16ème rang pour les surfaces brûlées. Le risque d'incendie est donc bien réel. **Certaines précautions doivent donc être prises** afin de protéger la forêt, source de richesse économique et touristique, de biodiversité et atout essentiel pour notre qualité de vie, mais aussi pour protéger les personnes et les biens.
Le débroussaillement est un moyen de prévention efficace qui permet de protéger les zones bâties. Il est rendu obligatoire dans les départements particulièrement exposés au risque d'incendie – c'est le cas en Dordogne.
LE DEBROUSSAILLEMENT : art. L 131-10 du code forestier.
Il faut enlever les broussailles, c'est-à-dire la végétation basse (ronces, épineux, fougères de l'année passée…) afin d'éviter qu'un feu ne se propage au sol. Pour éviter qu'il monte dans les arbres, il est recommandé de couper les branches basses des arbres. Il faut éviter d'entasser les rémanents sur le sol en broyant sur place ou en acheminant les déchets verts vers la déchetterie de votre secteur.

Où débroussailler ?

Le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé s'appliquent sur les terrains situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisements (Art. L134-6 du code forestier) dans chacune des situations suivantes :
- aux abords des constructions sur une profondeur de 50m.
- de part et d'autre des chemins d'accès aux bâtiments sur une largeur de 10 m.
- dans les zones constructibles, le débroussaillement doit être réalisé sur la totalité du terrain sans oublier le périmètre de 50 m autour des bâtiments dans le cas où ce dernier empiéterait sur une zone non constructible. L'obligation existe que le terrain soit construit ou non et quel qu'en soit son propriétaire (public ou privé).

Le débroussaillement doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne les connaît pas !!).
La meilleure période pour débroussailler est entre décembre et février et à éviter du 15 février au 15 octobre.
Mais l'urgence l'impose parfois !!

A qui s'applique l'obligation légale ?

L'objectif de ces dispositions est la mise en sécurité des constructions. Le propriétaire des constructions, chantiers, travaux et installations (ou ses ayants droits) doit réaliser ces travaux y compris sur les propriétés voisines.
Si le périmètre à débroussailler s'étend au-delà des limites de la propriété, c'est au propriétaire de la construction de les mettre en sécurité. Il doit aviser son voisin de l'obligation faite par la loi (Art. L131-12), lui préciser la nature des travaux, et lui demander l'autorisation d'y procéder. Si celui-ci refuse et ne le fait pas lui-même le propriétaire des constructions avise le Maire qui prendra les dispositions nécessaires.
Si votre voisin est lui aussi soumis à une obligation de débroussaillement autour de son habitation le travail ou les frais concernant la partie commune, peuvent être partagés.
Certes le débroussaillement est une obligation légale mais c'est surtout la mesure la plus efficace pour freiner la propagation des incendies et protéger les personnes et notre patrimoine privé et commun

Vos élus et les services de la DDT : Pôle Forêts à PERIGUEUX – Tél. 0553455660 et le Service Territorial du Périgord Noir - Tél. 0553314620 –à Sarlat, sont à votre écoute pour toutes précisions techniques et administratives. N'hésitez pas ! La prévention du risque d'incendie est l'affaire de tous, Etat, Collectivités et Particuliers.

Urbanisme

Le contexte institutionnel de l'urbanisme vit une petite révolution. Depuis le 1er juillet, c'est la communauté de communes qui instruit les dossiers d'urbanisme (autorisations, certificats, permis de construire,…). Pour les usagers, il n'y a aucune modification puisque les dépôts se font toujours en Mairie. C'est aussi au niveau de la Communauté de communes que nous élaborerons notre prochain document d'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) remplacera donc notre carte communale et sera réalisé à l'échelle des treize communes de la communauté de communes du Périgord Noir. Pour nous aider à mieux appréhender cette nouveauté et défendre les intérêts de Proissans, nous avons réalisé un travail préparatoire avec l'aide du CAUE portant sur le diagnostic urbanistique du bourg ainsi que ses possibles évolutions. Ce travail préparatoire vous sera bientôt présenté pour débuter, avec vous toutes et tous, une approche collective et prospective sur l'urbanisme.

Vie de la commune

ECOLE ET VIE SCOLAIRE

TAP (Temps d'activité périscolaire)

Cette première année de mise en place de la réforme des rythmes scolaires s'est globalement bien passée. Les 2 réunions du Comité de pilotage ont mis en évidence des points de satisfaction, mais appellent aussi à une vigilance certaine. Les enfants, les familles, le personnel communal sont satisfaits des nouveaux horaires mis en place, des activités proposées et des intervenants extérieurs pour l'année 2014-2015. Il y a eu une bonne participation des enfants à ces activités volontairement ludiques afin de ne pas ajouter trop de sollicitations car le temps passé en collectivité pour les enfants n'a pas changé et il est donc nécessaire de ne pas alourdir les temps de concentration.
En ce qui concerne l'implication du personnel communal, il faut retenir un engagement très fort de l'équipe afin de faire face à tous les imprévus qui n'ont pas manqué, comme il se doit, tout au long de l'année ; la recherche du bien être des enfants ayant été l'élément déterminant. Il en sera de même pour la rentrée prochaine. La mise en œuvre des TAP se fera en tenant compte de la nouvelle configuration de l'Ecole de PROISSANS.

Organisation pédagogique du RPI :
Pour **la rentrée 2015-2016**, afin d'équilibrer les classes l'organisation pédagogique du RPI a été modifiée (effectifs au 03 juillet 2015).
PROISSANS : Les classes de maternelles ont été regroupées - 47 élèves inscrits.
Petite section : 16 – Moyenne section : 13 – Grande section : 18.
ST CREPIN et CARLUCET : 48 enfants se retrouveront en CP (12), CE1 (6), CE2 (8), CM1 (15), CM2 (7).

SPORTS

FOOTBALL

Après plusieurs années de sommeil, **l'Entente PROISSANS – SAINTE NATHALENE** va retrouver le chemin du Stade de football à la rentrée prochaine. Dans une période où la tendance est plutôt à l'arrêt des clubs, le conseil municipal a accueilli avec bonheur cette proposition ; ce n'est pas une volonté de l'équipe municipale qui n'est en rien à l'origine de cette démarche. Nous n'avons fait que faciliter la reprise de l'activité du Club en estimant qu'il s'agit d'un plus pour notre commune et même d'une nécessité pour toute commune rurale d'avoir au moins une équipe sportive dans sa vie associative afin d'utiliser l'équipement sportif existant.
Une subvention exceptionnelle de 1500 € sera versée cette année pour permettre la reprise dans de bonnes conditions du Club qui compte parmi ses membres une dizaine de Proissanais. Cette subvention sera prise sur le budget 2015 qui a été voté sans augmentation de fiscalité !

OLYMPIADES SPORTIVES

Pour la deuxième édition les Olympiades sportives intercommunales se sont déroulées le samedi 20 juin à TAMNIES dans la bonne humeur, avec un temps magnifique qui a permis d'utiliser au mieux le plan d'eau notamment. Une journée de sports avec des épreuves ludiques et variées pour plus de 120 participants.
Beau palmarès pour PROISSANS qui a mobilisé deux équipes de 4 concurrents :
-7ème et 14ème sur 31 équipes engagées.
- 3ème au classement général sur 13 communes de la communauté de Sarlat Périgord Noir.

SITE INTERNET ET COMMUNICATION NUMERIQUE

Partant d'une absence totale d'existant sur la communication numérique des dernières technologies de l'information, la commune de Proissans est en train de se doter d'un outil de gestion de son site web dynamique, nécessitant une période de paramétrages et de tests, ainsi que de création de contenus. Ce sera le travail estival et studieux de tous (vos élus); nous vous donnons rendez vous à la rentrée mi-septembre pour mise en ligne/première publication et/ ou utilisation de ce nouvel outil de communication interne et externe pour la commune.

AGENDA

Samedi 18 juillet – 20 h 30 : CONCERT –Eglise de PROISSANS**– LIBER ATHENAEUM – quatuor à cordes (violons, alto, violoncelle)** – Soirée dédiée au devoir de mémoire organisée par la municipalité et l'Association **« Terre de culture »**. Entrée libre – participation au chapeau, selon votre choix.

Dimanche 19 juillet – 11h. Commemoration – STELE DE MANEYRALS : Dépôt de gerbe.
Un hommage sera rendu aux 4 jeunes maquisards morts pour la France en juin et juillet 1944.

23 juillet et 13 août – à partir de 19 h **- Marchés gourmands et soirées grillades/barbecue** animées par **l'orchestre Périgord Musette**. Manifestation organisée par la municipalité, les commerçants et l'Amicale Laïque de PROISSANS.

Samedi 5 et dimanche 6 septembre : Fête communale.

Dimanche 20 septembre : Randonnée dans le cadre des journées du patrimoine – « A la recherche du temps perdu… » sur les traces de l'ancienne voie ferrée, découvrir ou redécouvrir le viaduc, le patrimoine naturel et architectural communal. Départ à 10 h de la salle intergénérationnelle jusqu'à l'entrée du tunnel aux portes de Sarlat.
Fin de matinée : - Pique nique (lieu à déterminer en fonction du temps) et possibilité de commander un panier « produits locaux ».
- Vous pouvez vous inscrire uniquement au pique nique **afin de partager** un moment de convivialité – ce temps de pause sera un temps d'échange consacré à l'histoire du chemin de fer à **PROISSANS** et en sarladais… Si vous avez des photos de la période d'activité de la ligne ferroviaire , de la gare, des marchés, foires … Merci de nous les confier, nous les intégrerons dans notre site Web.

Inscription obligatoire à la Mairie 05 53 59 15 62 - avant le 22 août – Les détails de l'organisation vous seront communiqués début septembre.

CARNET

Naissances
Timothé BOUYSSOU-VERGNAUD le 23 avril 2015
Nolan Jean-Marie Marc WALCZAK le 13 mai 2015
Adèle Marie BOULHOL le 12 juin 2015
Toutes nos félicitations aux heureux parents et Vœux de prospérité aux Bébés.

Mariage
Christian DELAIR et Marie-Gabrielle LANDUREAU le 27 avril 2015.
Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.